

1^{er} SPECIAL RANDO 2018

Date et Lieu : 23 et 24 juin 2018 Saint Denis (11 310)

Organisateur : Tout Terrain Club du Cabardès.

Date limite d'inscription : 20/06/18

Tarif : 45 € .

Inscriptions sur MOTO TT : motott.fr (Section BALADES ENDURO).

Règlement par CB uniquement.

Le repas du samedi soir (moules/frites) est optionnel sur inscription : 18 €

Samedi 23 juin : 1 boucle d'environ 35 kilomètres et 3 spéciales (non chronométrées) à parcourir sans limitation.

Dimanche 24 avril : 1 boucle d'environ 35 kilomètres et 3 spéciales (non chronométrées) à parcourir sans limitation.

Type de parcours : 60 % roulant, 40 % technique, 15 mn environ de spéciales.

Il ne s'agit pas d'une compétition,
Il n'y a aucun classement ou vitesse imposée.
Le nombre maximum de pilotes autorisé est limité à 50.

—
Programme de la randonnée : Horaires pouvant être modifiés.

Samedi 13h00 :

- Contrôle administratif : Vérification du permis de conduire, carte grise et assurance.
- Contrôle technique : Vérification du bon état de la moto pneu FIM, du bruit et de l'équipement pilote : casque norme NF, dorsale.
- 14h00 : Briefing obligatoire sur la zone de départ.
- 14h30 : Départ de la 1^{ère} boucle.
- 17h00 : Dernier départ sur le deuxième tour.

Dimanche 8h30 : Briefing obligatoire.

- 9h00 : Départ 1^{er} tour
- 16h00 : Dernier départ .

Special Rando 2018 emprunte en majorité des chemins publics ouverts à la circulation et des portions privées soumises à autorisations. **Nous vous rappelons que sur les chemins la vitesse est limitée à 30 km/h. Vous pourrez vous repérer sur le tracé grâce à des panneaux d'indication kilométriques.**

Communes traversées : Fontiers-Cabardes, Cuxac-Cabardes, Caudebronde, Miraval, Latourette, Les Martys.

Secours : Des membres de l'organisation à moto seront présents tout au long du circuit. En cas de problème, vous pourrez nous contacter grâce au **numéro d'urgence** qui se trouve sur la plaque numéro adhésive remise lors des vérifications administratives. Par conséquent le **port du portable** sur le circuit est très fortement recommandé ! En nous indiquant le kilométrage de l'endroit où vous êtes nous pourrions vous situer et vous porter assistance au plus vite.

Pilotes admis : Tout pilote désirant s'inscrire doit être titulaire d'un **permis de conduire en cours de validité** correspondant à la moto qu'il pilote. Il devra **signer** le coupon attestant qu'il a pris connaissance du **règlement intérieur** et qu'il s'y conformera sous peine d'exclusion. Il doit être en bonne condition physique et avoir un niveau technique suffisant pour pouvoir évoluer sur le parcours dans de bonnes conditions. Il devra porter les équipements de sécurité nécessaires à la pratique du tout terrain : Casque, bottes, dorsale, pantalon, genouillères, coudières, masque etc... **Homologués FFM.**

Mineurs : Pour les mineurs (minimum 14 ans et 50cc), une autorisation parentale devra être jointe à l'engagement et ils seront sous la responsabilité d'une personne majeure désignée dans l'autorisation parentale.

Véhicules admis : Toute moto de type enduro en règle avec le code de la route (éclairage, plaque immatriculation ...), à savoir carte grise (W garage interdit) et assurance. Les motos devront obligatoirement être équipées **de pneus de type FIM**, et d'un système **d'échappement en parfait état**, respectant les normes FFM, sous peine de se voir refuser le départ. Les motos dépassant les **112 dB seront exclues.**

IMPORTANT :

- Le contrôle technique sera assuré par un représentant de la FFM.
- Le tapis environnemental est obligatoire sur le site du départ.

- Le téléphone portable est fortement recommandé en moto afin de pouvoir contacter l'organisation en cas de problème.
- Tout pilote pris en dehors du parcours pourra être exclu.
- Tout pilote **pris à repasser** sur le circuit (parcelles privées) en dehors de la randonnée fera l'objet de poursuites et sera exclu de la randonnée à vie.
- **Les GPS et les caméras sont formellement interdits.**
- Il n'y a pas de gardiennage des motos et matériels des pilotes, par conséquent il est recommandé à chaque pilote d'attacher sa moto à l'aide d'un dispositif empêchant tout risque de vol.
- Le remboursement ne sera accepté que sur présentation d'un certificat médical au plus tard 8 jours après la manifestation.

RECOURS : Chaque pilote engage sa propre responsabilité vis-à-vis des dommages matériels ou physiques qu'il pourrait causer à des tiers ou en être la victime et renonce expressément à tout recours à l'encontre des organisateurs, communes traversées et propriétaires de parcelles privées pour lui ou ses ayants droit.

LE TTCC le 27/05/2018